

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202511/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 31/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane, HULOT Valérie, URIEN Jean-Pierre

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE AE 214

Le projet du Clos des Hayes a été finalisé par la société YesWimmo, la Mancelle d'Habitation est aujourd'hui propriétaire de la parcelle AE214.

Il est proposé la rétrocession de la parcelle AE214 au profit de la commune, parcelle sur laquelle se situe les toilettes publiques.

Cette rétrocession se fera à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession de la parcelle AE214 de la Mancelle d'Habitation au profit de la commune, à l'euro symbolique et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

